

ce

ENVIRONNEMENT *Les randonneurs en colère*

La ruée sur les quads provoque un déluge de plaintes

Corinne Caillaud

Les ventes de quads ont explosé ces trois dernières années en France, où l'on recense près de 50 000 engins aujourd'hui. Mais l'engouement pour ces « motos à quatre roues » n'est pas toujours bien perçu. Plusieurs associations, riverains, ou simples promeneurs s'élèvent contre ces cylindrées de 125 ou 250 cm³ pour les plus puissants.

La Fédération française des clubs alpins et de montagne (FF-CAM) a enregistré ces derniers mois une recrudescence des plaintes de ses adhérents randonneurs. « *La pratique du quad dans les milieux naturels, alpages ou forêts dégrade les sols, et la poussière et le bruit inhérents à leur passage, à une vitesse parfois excessive nuit au respect des pratiquants d'activité de pleine nature* », explique Stéphanie Sigda, responsable du service environnement de la FF-CAM. « *Les quadeurs, comme bien souvent les adeptes de loisirs motorisés en général, ignorent totalement la loi de 1991 sur l'environnement* », ajoute la jeune femme. Ce texte stipule que la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouverte à la circulation. « *Il appartient aux maires et aux préfets de réglementer la circulation de ces engins, mais ils ne le font que trop rarement* », déplore-t-elle.

Cet été, le maire de l'île d'Yeu est passé à l'offensive et a pris



Ces bruyantes « motos à quatre roues » dégraderaient les sols. (Photo Becus/La Dépêche du Midi-PhotoPQR.)

un arrêté restreignant l'usage du quad lors de la période estivale. « *Trop de touristes qui venaient sur l'île pour la journée utilisaient ce moyen de locomotion et roulaient dans les landes et les dunes comme sur un circuit* », commente-t-on à la mairie. « *Les dégâts étaient importants et avec une superficie de 23 km² et 30 km de voies, nous ne pouvons pas nous permettre de passer l'hiver à réparer des chemins, dévastés en quelques semaines dès l'été venu.* »

Au ministère de l'Écologie, la montée en puissance des quads est suivie avec attention. « *Il y a un réel problème d'information et de sensibilisation des amateurs de quads sur une bonne utilisation de ces engins* », explique-t-on au ministère. La loi de 1991 avait déterminé qu'il revenait à chaque département de réaliser un plan des itinéraires des promenades motorisées. Après des essais infructueux, aucun département n'en dispose aujourd'hui. Pourtant, souligne-t-on dans l'entourage de Nelly Olin, « *les*

randonneurs pédestres ou équestres ont bataillé et obtenu ce même type de plan qui leur garantit des chemins balisés et entretenus. »

Les passionnés de quads, qui apprécient cet engin alliant la liberté d'une moto et la facilité de conduite d'une voiture, réfléchissent eux aussi à la façon de sensibiliser le grand public. C'est en tout cas l'objectif de Thierry Jacob, président de l'association Quad organisation, qui revendique 10 000 adhérents et coordonne depuis treize ans la Transvalquad, à Valloire (Savoie) où 25 000 visiteurs étaient réunis en juillet dernier. « *Nous sommes en train d'élaborer une charte du quadeur qui l'informerait sur la nécessité de se munir d'un bon équipement, de respecter le Code de la route et l'environnement, et de se former au maniement du véhicule avant de l'utiliser régulièrement* », explique-t-il. Thierry Jacob regrette aussi qu'il n'y ait aucune limite d'âge minimum pour enfourcher ces véhicules.